

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAE 99** Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association CoopCycle

**M. Florentin LETISSIER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 24 juillet 2020 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association *CoopCycle* et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association *CoopCycle*.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 35 000 euros est attribuée à l'association *CoopCycle* domiciliée 23, avenue Claude-Vellefaux 75010 Paris (SIMPA n° 189817/dossier 2021\_08745) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**